

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 38/RMPA.72.

Astrida, le 9 janvier 1951.-



OBJET:

Affaire Geradin, V.

Monsieur le Procureur du Roi,

Suite à votre lettre n°3042/RMPA/72
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le sieur
Geradin Victor, résiderait en Territoire de Rutana.

L'Administrateur Territorial Assistant,

J. KIRSCH.

A Monsieur le Procureur du Roi

à

U S U M B U R A.

=====